

PSY & ASD **SGPP**
SSPP
SSPP

RAPPORT ANNUEL 2019



Table des matières

Editorial – rapport du président.....	4
Comité de la SSPP 2019.....	5
Informations des commissions et dossiers	6
Dossier structures et finances	6
Commission permanente de formation (CPF).....	6
Commission des examens (CE)	6
Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)	8
Commission de formation continue (CFC).....	8
Commission psychothérapie	9
Commission des titres (CT).....	9
Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)	10
Priorités.....	10
Commission permanente des tarifs (CPT).....	10
Commission permanente assurances (CPA).....	11
Commission psychothérapie déléguée (CPD)	11
Commission permanente de qualité (CPQ)	12
Commission permanente de communication (CPC) FMPP	12
Le Congrès annuel de la SSPP	13
Participants au congrès.....	14
Informations du Secrétariat général.....	14
Statistique des membres	17
Nouveaux membres 2019	17
Démissions au 31.12.2019.....	17
Bilan au 31.12.2019	18
Modifications des fonds de la SSPP 2019	18
Fonds commission Psychothérapie déléguée.....	19
Fonds Prix Luc Ciompi	19
Fonds comité national	19
Comptes annuels SSPP 2019	20
Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2019.....	21
Comptes annuels FMPP 2019.....	22
Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2019	22
Rapport de l'organe de révision.....	24
Le mot de la fin.....	25
Impressum	26

Glossaire

Abréviations	Signification
AD	Assemblée des délégués
AFC	Examen de spécialiste
AOS	Assurance obligatoire des soins
ASMAMP	Association suisse des médecins assistants et assistants en psychiatrie
ASMP	Association suisse des médecins-chefes et médecins-chefs en psychiatrie
ASNP	Archives suisses de neurologie et psychiatrie
ASP	Association Suisse des Psychothérapeutes
CE	Commission d'examen
CEFP	Commission des établissements de formation postgraduée
CFC	Commission de formation continue
CFC	Commission de formation continue
CPA	Commission permanente des assurances
CPC	Commission permanente de la communication
CPD	Commission psychothérapie déléguée
CPF	Commission permanente de formation
CPQ	Commission permanente de la qualité
CPT	Commission permanente des tarifs
CT	Commission des titres
CTM	Commission des tarifs médicaux LAA
Curafutura	Association par les assureurs
EAE	Efficacité, adéquation, économicité
FAP	Examens de médecin spécialiste
FMH	Fédération des médecins suisses
FMPP	Fédération des médecins psychiatres-psychothérapeutes
FSP	Fédération Suisse des Psychologues
GT	Groupe de travail
H+	Les hôpitaux de suisse
ISFM	Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue
LAMal	La loi fédérale sur l'assurance maladie
LPsy	Loi sur les professions de la psychologie
NAKO	Analyse des données des médecins
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OPAS	Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins
SASIS	Filiale de santé suisse
SBAP	Association professionnelle suisse de psychologie appliquée
SMHC	Swiss Mental Healthcare
SSAM	Société suisse de médecine de l'addiction
SSMC	Société suisse des médecins-conseils et médecins d'assurances
SSPI	Société Suisse de Psychiatrie Interventionnelle
SSPEA	Société suisse de psychiatrie et psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent
Tarmed	Tarif médical
Tarpsy	Structure tarifaire pour la psychiatrie stationnaire
UEMS	Union européenne des médecins spécialistes

Editorial – rapport du président

Être médecin reste pour beaucoup d'entre nous un sujet de fierté et de satisfaction. Comment aurions-nous pu imaginer, au premier jour de notre travail en tant que médecin assistant(e), que la profession que nous avons choisie deviendrait un jour scandaleuse, nourrissant la une des journaux et son cortège de commentaires navrants. Le Département fédéral de l'Intérieur a contribué à fixer la cible de nos détracteurs sur le dos des médecins, en perdant de vue le service indispensable que nous fournissions à la population, pour se fixer uniquement sur nos gains. En tant que psychiatres, nous pensions être épargnés, car notre spécialité se situe encore tout en bas du hit-parade des disciplines médicales lucratives. C'était sans compter avec la puissance des médias, activés par un lobbying incessant, sur fond de grogne des payeurs de prime, révoltés par l'augmentation constante du poste « santé » de leur budget.

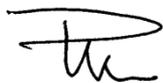


L'année 2019 nous aura vu nous battre contre les moulins à vent et terminer à terre, comme Don Quichotte. Nous n'avons pas réussi à analyser froidement **les forces, faiblesses, risques et chances du système de prescription** des psychothérapies psychologiques voulu par le Conseil fédéral, car notre réflexion a été constamment parasitée par un flot continu de messages dénigrants, nous traitant d'exploiteurs cupides, voire de souteneurs. Qui d'entre nous ne s'est pas senti mal lorsque, dans notre entourage, la conversation s'engageait sur ce sujet ? Préciser que les psychologues ne sont pas des médecins était pris par tous pour une agression insupportable et comme la manifestation de notre volonté de garder le pouvoir ! Pour une majorité d'entre nous, qui ne pratiquent pas la psychothérapie déléguée (voir la statistique du relevé MAS 2017 publiée dans la NL1/2020 de la FMPP), l'hostilité était difficile à supporter.

En 2019, à l'interne de la SSPP, des tensions se sont aggravées, chacun essayant de se sauver de la noyade au risque de faire couler son voisin. Les psychiatres hospitaliers, inquiets de la baisse des revenus de l'ambulatorio institutionnel, ont, eux aussi, choisi la presse pour faire valoir qu'ils étaient les seuls à traiter des cas complexes et difficiles. Ceci sous entendait que leurs collègues en pratique privée ne s'occupaient finalement que de cas plus légers. Leurs initiatives sur le plan tarifaire ont mis du sable dans les rouages du nouveau tarif TARDOC, remis le 12 juillet 2019 par la FMH et Curafutura et rangé depuis lors aux oubliettes par le Conseil fédéral.

La SSPP doit retrouver de la solidarité, sans quoi nous ressemblerons bientôt au « Radeau de la Méduse » de Géricault, qui montre des naufragés agonisant et incapables de réagir. Nous devons cesser de nous battre entre nous, alors qu'Alain Berset se frotte les mains devant nos divisions.

Notre métier devrait pourtant nous avoir appris à faire face à toutes les projections, qu'elles soient positives ou négatives, en ne perdant jamais le recul indispensable. Nous avons aussi appris à interpréter et commenter la relation à l'Autre, pour que celle-ci puisse perdurer et évoluer. La société est-elle au fonds si différente de nos patients.



Pierre Vallon, président SSPP

Comité de la SSPP 2019

- Pierre Vallon, président
- Daniel Bielinski, vice-président, dossier structures et finances, représentant des institutions psychiatriques
- Alexander Zimmer, commission permanente des tarifs (CPT) FMPP
- Julius Kurmann, commission permanente de formation postgraduée et continue (CPF)
- Fulvia Rota, commission permanente des assurances (CPA) FMPP
- Kaspar Aebi, commission permanente de communication (CPC) FMPP

- Philipp Straub, conseiller juridique
- Petra Seeburger, communication

Informations des commissions et dossiers

Dossier structures et finances

Les finances restent équilibrées. Les processus financiers internes sont établis, les règlements à jour. Nous maintenons la stabilité des cotisations et notre société de discipline repose sur des bases financières solides. Des questions différenciées, tel l'assujettissement à la taxe sur la valeur ajoutée, nous accompagneront encore en 2020. D'autre part, nous faisons progresser le développement de notre société de discipline (Concept de développement 2020) en vue d'adapter ses objectifs et ses statuts aux exigences actuelles. Un groupe de projet engagé, diverses discussions au sein des instances de politique professionnelle ainsi qu'une large consultation sont garants de la pose des jalons nécessaires pour l'avenir. Les adaptations en découlant pour les statuts seront soumises à adoption lors de l'assemblée des délégués de novembre 2020.

Daniel Bielinski, responsable du dossier structures et finances

Commission permanente de formation (CPF)

Cette année, la CPF a assidûment poursuivi le développement du programme de formation continue pour le titre de médecin spécialiste. Elle a examiné et priorisé les recommandations formulées par le rapport d'experts du processus d'accréditation ainsi que les diverses propositions de modification émises par différentes sociétés et organisations. Des propositions concrètes de changement ont été formulées. Un groupe de résonance se réunira en 2020 dans la composition adoptée par l'assemblée des délégués. Il débatera des propositions qui seront ensuite soumises au vote de l'AD.

En raison de la non-réélection de Dan Georgescu, la CPF accueille depuis l'AD d'automne les nouveaux membres suivants : Claudine Aeschbach, Stefan Klöppel, Georges Klein. Je souhaite une cordiale bienvenue au sein de la CPF à tous les nouveaux membres et remercie Dan Georgescu pour sa contribution de longue date à la CPF.

Julius Kurmann, président CPF

Ci-après, vous trouverez un résumé des activités des sous-commissions dans le domaine de la formation postgraduée et continue.

Commission des examens (CE)

En 2019, ce sont 168 candidates et candidats qui se sont présentés à l'examen de spécialiste I (contre 209 – en trois langues – en 2018). Avec un écart type de 71.4% (contre 72.6% en 2018), le taux d'échec s'est situé à 17.3% (contre 11% en 2018). Ainsi, 29 candidates et candidats ont échoué à l'examen. Deux candidates bénéficiaient d'une compensation des désavantages et l'une d'elle a réussi l'examen. Dans le cadre de l'examen de spécialiste II, 145 travaux ont été remis (contre 132 en 2018) dont 119 couronnés de succès (contre 120 en 2018). Sept travaux ont dû être refusés préalablement déjà pour plagiat. Trois travaux ont été primés. Il s'agit de ceux de Céline M. Brüni, Jana Hüter et Marco Godio. La collaboration au sein de la commission des examens a fonctionné sans accrocs avec le soutien de Madame Rabea Krings de l'IML et de Madame Ana Destapado du secrétariat de la SSPP – dont nous saluons le retour parmi nous. En outre, des workshops interactifs et très appréciés en allemand, italien et français ont à nouveau été réalisés pour les experts durant le congrès SSPP à Berne, ainsi que des introductions à la rédaction d'un travail de médecin spécialiste en français et en allemand pour les candidates et candidats. Élu à la CPF, Georges Klein se

retire de la Commission des examens. Un changement interviendra donc au niveau du personnel.

Beat Nick, président de la commission des examens

Les lauréats FAP II 2019

1. Prix : Dr. méd Céline M. Brüni

Titre du travail écrit : **Aus dem Fachbereich der psychiatrisch psychotherapeutischen Schmerzbehandlung**

2. Prix: Dr. méd. Jana Hüter

Titre du travail écrit : **«Beten um Schlaf»**

3. Prix: Dr. méd Marco Godio

Titre du travail écrit : **«In cammino verso la ricostruzione, Ipotesi di trattamento di sintomatologia negativa in una paziente affetta da schizofrenia»**

Examen de psychiatrie et psychothérapie 1^{ère} partie

2019

Candidats	Réussite
168	71.4 %

2018

Candidats	Réussite
209	89 %

Examen de psychiatrie et psychothérapie 2^{ème} partie

2019

Candidats	Réussite
145	82 %

2018

Candidats	Réussite
132	90.9 %

Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP)

La Commission des établissements de formation postgraduée est en charge de l'évaluation des établissements de formation postgraduée, de l'organisation des visites ainsi que de toutes les questions relatives aux concepts de formation postgraduée.

En 2019 elle a réévalué avec succès 38 établissements de formation postgraduée et nouvellement reconnu 12 institutions et 12 cabinets. Elle a mené à bien 54 visites.

2019:

Visites d'évaluation EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
21+33*	7+5*	12	rien	18+20*

*Reconnaissances de base C vérifiées par les délégués respectifs de la CEFP-FA avec la demande de formation approfondie (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, forensique et adictions).

2018:

Visites EFP	Nouvelles reconnaissances EFP	Nouvelles reconnaissances cabinets	Transformations EFP	Re-évaluations EFP
12	2+7*	14	keine	28+18*

*Avec les délégués respectifs de la CEFP-FA elle a de plus vérifié 13 reconnaissances de base C pour les formations approfondies (Psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée, de liaison et de consultation, etc.).

Julius Kurmann, président de la commission des établissements de formation postgraduée

Commission de formation continue (CFC)

Durant l'exercice, la Commission de formation continue a, comme par le passé, tenu deux séances ordinaires. Dans l'intervalle, elle a réglé les requêtes et les demandes courantes par voie électronique. Au total, elle a traité 98 demandes de crédits d'organismes de formations continues, établi 846 diplômes de formation continue et 29 attestations de formation continue. Elle a par ailleurs répondu à un nombre croissant de requêtes individuelles concernant cette thématique.

Pour une large majorité, les sondages réalisés ont illustré l'observation de l'obligation de formation continue. La qualité de la formation continue et l'attestation de la formation continue restent dans le viseur de l'OFSP et des assureurs. Durant l'année d'exercice, l'ISFM a ancré le devoir d'obtention d'un diplôme de formation continue dans la réglementation ad hoc et décidé d'un élargissement de la plateforme électronique en vue de la création d'un registre central de la formation continue. Néanmoins, au-delà de toute amélioration administrative, la qualité professionnelle dépend toujours d'une conception autonome et individuelle de la formation continue, fonction du besoin personnel.

Demandes de crédits traitées 2019	Demandes de crédits traitées 2018
98	123

Christian Weber, président de la commission de formation continue

Commission psychothérapie

Le projet d'une réorganisation de la psychothérapie a enfin été discuté lors de séances communes. Il a également été revu et approuvé par la majorité de la CPF et soumis pour consultation aux responsables des associations régionales de formation postgraduée. Les prises de positions seront évaluées au printemps 2020 (fin de la consultation le 29.2.2020).

Sur demande, une prise de position détaillée et complexe portant sur la controversée dite « véritable psychothérapie » (Psychothérapie selon S. Widmer) a été rédigée à l'attention du président de la SGPP vers la fin de l'année (décembre 2019).

Une nouvelle demande de reconnaissance d'un institut de psychothérapie a été traitée et rejetée. Tous les rapports annuels ont été évalués comme à l'accoutumée. Sur la base des rapports annuels reçus et évalués, tous les instituts ont pu conserver leur reconnaissance.

2019:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
3	40

2018:

Nouvelles reconnaissances	Total des établissements de formation psychothérapeutique reconnus
3	41

Joachim Küchenhoff, président de la commission de psychothérapie

Commission des titres (CT)

La Commission des titres est en charge des dossiers d'obtention du titre de spécialiste et des plans de formation. Dans ce cadre, elle traite aussi spécifiquement les demandes excédant le niveau d'information des responsables d'établissement de formation postgraduée. La bonne intégration et la stabilité au niveau du personnel du secrétariat de la SSPP a permis de mieux filtrer les nombreuses demandes. Ainsi, seules les questions pertinentes ont été transmises à la Commission des titres en 2019.

Au sein de la Commission permanente de formation (CPF), le président de la Commission des titres amène son expérience approfondie de praticabilité des dispositions, notamment en prévision des modifications du programme de formation postgraduée.

Les dossiers comportant une phase de formation postgraduée à l'étranger impliquent des efforts particuliers. Les recours occasionnent un travail supplémentaire. Y répondre présuppose une discussion intensive avec les délégués extérieurs au domaine et les juristes de l'IFSM. En 2019, plusieurs dossiers ont dû être contestés et les recours furent plus nombreux et plus complexes qu'en 2018.

En 2019, 143 dossiers ont été examinés et près de 100 questions de responsables d'établissement de formation postgraduée, de candidats et de gestionnaires de l'IFSM traitées.

La collaboration étroite et intensive avec les gestionnaires et les juristes de l'IFSM est excellente. Nous les en remercions.

L' ISFM a communiqué les chiffres suivants :

2019:

En suspens	19
Reconnaisances de titres	106
Demandes de titres en total	143
Plans de formation demandés	59

2018:

En suspens	0
Changements en plans de formation	6
Reconnaisances de titres	117
Demandes de titres en total	158
Plans de formation demandés	75

Ingo Butzke, président commission des titres

Union Européenne des Médecins Spécialistes (UEMS)

Ingo Butzke y représente désormais la SSPP. Il succède ainsi à Dan Georgescu.

Priorités

Rien de particulier à signaler.

IFSM

Claudine Aeschbach y représente désormais la SSPP. Elle succède ainsi à Dan Georgescu.

En 2019, l'ISFM s'est consacré principalement aux thèmes suivants :

Un groupe de travail a été formé pour élaborer différentes variantes de la nouvelle forme juridique de l'IFSM.

Le plenum de l'IFSM a ancré le devoir d'obtention d'un diplôme de formation continue dans le règlement de la formation continue de l'ISFM. Il a par ailleurs décidé de poursuivre le développement de la plateforme électronique de formation continue.

La SSPP remercie Dan Georgescu pour ses années de contribution et de présence au sein de l'UEMS et de de l'IFSM.

Julius Kurmann, président CPF

Commission permanente des tarifs (CPT) FMPP

Au premier semestre, la Commission permanente des tarifs s'est activement impliquée dans la phase finale des négociations de la FMH avec curafutura sur le nouveau tarif ambulatoire TARDOC. Mi-juillet 2019, TARDOC a pu être remis à l'Office fédéral de la santé publique pour examen et approbation. En l'état actuel des informations, la FMH et curafutura peuvent espérer une réponse de fond de l'OFSP sur TARDOC à l'été 2020. La CPT accompagne avec attention ce processus d'examen pour la FMPP au sein des instances ad hoc de la FMH.

Au second semestre 2019, une charge de travail d'envergure (inattendue) a été générée par les discussions internes à la société de discipline sur les différentes propositions tarifaires formulées par les représentations de la psychiatrie dans le cadre de la consultation du Conseil fédéral relative au modèle de prescription.

L'introduction obligatoire au 1er janvier 2019 de TARPSY pour la psychiatrie stationnaire et ambulatoire de l'enfant et de l'adolescent s'est déroulée avec succès. Par ses représentants dans les instances de la FMH, la CPT a activement accompagné et façonné la poursuite du

développement du système tarifaire stationnaire de la psychiatrie durant l'exercice sous revue.

En 2019, le président de la CPT a traité 82 demandes tarifaires de membres de la FMPP dans le délai de trois jours.

Alexander Zimmer, président CPT

Commission permanente assurances (CPA) FMPP

Peter Schindler (SSPP) et Regina Dudé-Neuner (SSPPEA) ont quitté la CPA en avril 2019. Je les remercie encore une fois cordialement pour leur important engagement. Matthias Köster a été élu en tant que nouveau membre pour la SSPPEA. Une collègue assiste depuis l'automne dernier aux séances pour la SSPP ; elle sera élue lors de la prochaine AG. La CPA s'est réunie quatre fois. Avec un total de 100, les consultations furent nombreuses une fois de plus. Il a été frappant de constater que contrairement aux années précédentes, les questions relatives aux problèmes liés à la garantie de prise en charge pour la poursuite de thérapies ont augmenté. Ainsi les médecins-conseils s'immiscent à nouveau davantage dans le setting, que ce soit lors de psychothérapies ou de traitements psychiatriques psychothérapeutiques intégrés (TPPI), ce qui est irrecevable.

La prise en charge de traitements à base de méthylphénidat a occasionné de nombreuses difficultés. Il est important et impératif de respecter les différentes limitations afin d'éviter les problèmes dans la mesure du possible. Outre les séances régulières de la commission, des séances se sont tenues avec la Commission paritaire FMPP-SSMC ainsi que deux rencontres avec des représentants de L'Office fédéral des assurances sociales OFAS. Ces dernières avaient pour thème central la parfois mauvaise qualité des expertises de l'AI. En conséquence, l'OFAS a constitué un groupe de travail sur ce sujet. En 2019 aussi, la CPA a organisé plusieurs séminaires de perfectionnement portant sur les questions dignes d'intérêt relatives aux relations avec les caisses maladie, les assurances privées et l'AI. Différentes associations régionales et institutions cantonales ont saisi l'opportunité d'inviter des représentants de la CPA pour une conférence ou un workshop.

Dossiers traités 2019	dont membres
100	79

Dossiers traités 2018	dont membres
118	96

Dossiers traités 2017	dont membres
103	81

Dossiers traités 2016	dont membres
111	108

Fulvia Rota, présidente CPA

Commission psychothérapie déléguée (CPD) FMPP

La publication du projet d'ordonnance sur le modèle de prescription a constitué l'événement majeur de 2019. Pour les médecins délégués, il s'agit principalement de savoir combien de temps la psychothérapie déléguée peut encore être poursuivie, ce qu'il adviendra des thérapeutes actuellement en formation continue et si les psychothérapeutes peuvent encore travailler en qualité d'employés.

Une divergence d'interprétation au sujet de la règle des 100 heures nous oppose à santéuisse, à savoir si elle s'applique à l'année entière et si elle inclut les prestations en l'absence du patient.

Nous y verrons plus clair à l'issue de la procédure juridique en cours à cet égard. Nous devons probablement faire également appel à la Commission paritaire d'interprétation (CPI).

En 2019, nous avons traité 360 demandes de participants, établi 147 nouveaux certificats de capacité et procédé à 150 recertifications et 19 annulations.

À ce jour, 647 médecins sont titulaires d'un certificat de capacité en psychothérapie déléguée.

2019:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
360	147	150	56	138

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

2018:

consultations	Nouvelles attestations de FC	recertifications	Demandes de psychologues	Entrées dans la banque de données des unités fonctionnelles *
363	110	168	63	176

* Il s'agit des médecins pour qui le travail en délégation est nouveau.

Christian Bernath, CPD

Commission permanente de qualité (CPQ) FMPP

Comme prévu, la commission commune CPQ qui englobe la psychiatrie de l'adulte et la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est restée largement inactive en 2019. Les discussions thématiques ont porté sur de possibles indicateurs de qualité comme choosing wisely/smarter medicine. La diffusion de „shared decision making“ nous paraît sensée et peut, en tant qu'objectif qualité typique, bien être mise en relation avec les priorités déjà élaborées que sont les rapports qualité, les recommandations de traitement et une participation continue à des cercles de qualité. La sous-commission psychiatrie de l'adulte a mis l'accent sur la révision des recommandations de traitement de la dépression bipolaire et des troubles de l'anxiété. Une nouvelle recommandation de traitement a été commandée sur les troubles du sommeil et le TDAH. À cet égard, la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie de la Personne Âgée (SPPA) a gracieusement mis à notre disposition un travail déjà réalisé sur le diagnostic et la thérapie de la dépression chez les seniors. La dissolution de la commission commune de la qualité a officiellement été décidée lors de l'AD de la FMPP du 7 novembre 2019. La commission qualité sera donc rattaché au deux sociétés SSPP et SSPPEA. Anouk Gehret y a résumé une fois encore le bon travail des années passées.

Hélène Beutler, responsable CPQ

Commission permanente de communication (CPC) FMPP

En 2019, le travail interne de la CPC a en particulier porté sur les newsletters et thèmes suivants : le contrôle de la psychothérapie déléguée par la CPT, la consultation sur le modèle

de prescription et l'information y relative, les résultats du sondage (communication à haute priorité) ; la préservation de la valeur de la relation médecin-patient, la prévention du suicide, TARDOC, TARPSY, le congrès (newsletter électronique) ; la numérisation et l'identité professionnelle en tant que priorités thématiques (newsletter papier).

Comme toujours, la collaboration avec Petra Seeburger en charge de la communication FMPP s'est confirmée être une valeur sûre et efficace. Les processus de communication interne sont consolidés, l'organisation du travail rédactionnel ayant été corrigé et adapté. Bien que rares, les retours spontanés sur les newsletters furent plutôt positifs. En février 2020, un sondage des membres pourra être effectué sur le concept de communication lancé en 2017 ainsi que sur le magazine de la société psyCHIatrie et ses trois formats. Les exigences en matière de communication interne et externe ont considérablement augmenté ces deux dernières années. Les structures et les processus existants n'ont pas toujours été à la hauteur de ces exigences dans le domaine de la communication externe et de son interface avec la communication interne, provoquant le mécontentement des membres et occasionnant des critiques subséquentes. Dans les mois et les années à venir, nous devons, à la CPC, nous efforcer en outre bien plus intensivement de clarifier nos valeurs, de pratiquer une orientation thématique – politique et stratégique – et de porter nos messages vers l'extérieur. Un recours renforcé aux réseaux sociaux et autres plateformes internet est également opportun dans la communication crossmedia.

La CPC a de son côté revu les ébauches existantes du concept de communication externe qui doit encore être approuvé et établi. Nous sommes convaincus que ce concept, s'il est accepté en conséquence, peut considérablement contribuer à une bonne coordination du flux d'informations en termes de temps et de contenu. Lors de périodes d'instabilité marquées par des bouleversements et des changements, la signification de cette tâche ne doit en aucun cas être sous-estimée. Elle représente un des mandats de prestations fondamentaux pour le renforcement de notre discipline et des membres représentés par notre organisation dans la perception du public. Pour les membres, il s'agit d'une prestation indispensable de leur société de discipline.

Kaspar Aebi, Co-Président SSPP

Sibille Kühnel, Co-Présidente SSPPEA

Le Congrès annuel de la SSPP

Comme en 2016 déjà, nous avons organisé le congrès annuel conjointement avec la Société Suisse de psychiatrie et de psychothérapie de l'enfant et de l'adolescent. Il a porté sur le thème « Santé mentale - École-Travail ». Pour le congrès qui s'est tenu du 4 au 6 septembre 2019 au Kursaal de Berne, nous avons constitué ensemble un programme aux multiples facettes, comportant des thèmes intergénérationnels de tout le cours d'une vie. Si le nombre de participants et le résultat du congrès nous confirment dans notre programmation actuelle et dans notre concept, ils nous confortent aussi dans nos efforts de poursuivre en permanence le développement du congrès et de trouver des formes de présentation ainsi que des structures d'organisation nouvelles qu'il convient, à l'avenir aussi, d'agencer de manière attrayante pour tous les participants et correspondant aux besoins individuels.

Les préparatifs pour le congrès placé sous le signe du 125^{ème} anniversaire ont débuté durant l'hiver 2019 déjà. Nous nous réjouissons et sommes confiants de pouvoir présenter à nos membres un programme riche et intéressant, digne d'une année anniversaire, dans un lieu attrayant à Lugano.

Impression du congrès



Participants au congrès

Catégorie de participants	2019	2018
Membres SSPP	447	402
Membres SSPPEA	110	
Non-membres	373	244
Médecins assistants	335	224
Divers	49	253
Etudiants	60	42
Total	1'374	1'165

Le congrès anniversaire "125 ans de la SSPP" initialement prévu du 30.09. au 02.10.2020 a dû être annulé en raison de la pandémie de corona. Il aura lieu du **3 au 5 mars 2021**, également à Lugano.

www.psy-congress.ch



Informations du Secrétariat général

En 2019 également, la mission principale du secrétariat a consisté à garantir aux instances, commissions, groupes de travail et de projet les fondements nécessaires à la réalisation de leurs tâches ainsi qu'à fournir aux membres les prestations de conseil et d'information qu'ils requéraient.

Au sein de la SSPP, l'accent a porté sur la discussion des structures internes. En réponse aux résultats du sondage des membres en 2017, à la votation générale de 2018 et aux critiques exprimées par différentes parties, le comité a lancé le projet intitulé « **Concept de développement SSPP 2020plus** ». Il vise à adapter les structures et les processus de la SSPP et par conséquent, une révision des statuts dont l'adoption est prévue lors de l'assemblée des délégués de novembre 2020.

La planification de projet établie séparément fixe chaque étape et chaque tâche. L'implication des présidentes et présidents ainsi que des délégués des sociétés cantonales, régionales et affiliées joue à cet égard un rôle central. Le groupe de projet éponyme est constitué d'un représentant ou d'une représentante des grandes sociétés cantonales et régionales (Stefan Klöppel, BE), de l'ASMAP (Fabian Kraxner), de l'ASMP (Rafael Traber), des associations de formation approfondie (Armin von Gunten) et de la Suisse romande (Catherine Léchaire). Il inclut également le responsable au comité du domaine des structures (Daniel Bielinski) ainsi que le conseiller juridique (Philipp Straub), le secrétaire général (Christoph Gitz) et le secrétariat (Jacqueline Haymoz).

Étapes de projet réalisées :

7 février 2019	Séance de comité SSPP : lancement du projet
21 mars 2019	Rencontre des présidents : Worldcafé incluant des inputs (idées, souhaits) de changement, d'innovation
27 juin 2019	1 ^{ère} séance du groupe de projet : traitement des inputs de la rencontre des présidents
5 septembre 2019	Congrès annuel : workshop ouvert à l'ensemble des membres de la SSPP, présentation et discussion du concept de développement
7 novembre 2019	Assemblée des délégués : point sur la situation des travaux
21 novembre 2019	Rencontre des présidents : Worldcafé incluant la discussion des propositions du groupe de projet

Étapes planifiées pour 2020 :

21 janvier 2020	2 ^{ème} séance du groupe de projet : discussion sur l'ébauche de la révision des statuts
12 mars 2020	Réunion des présidents : discussion sur l'ébauche de la révision des statuts (annulé en raison de la pandémie de corona)
4 juin 2020	Assemblée des délégués : présentation de la révision des statuts (annulé en raison de la pandémie de corona)
Juin à septembre 2020	Phase de consultation
22 octobre 2020	Rencontre des présidents : discussion de la révision demandée des statuts
12 novembre 2020	Assemblée des délégués : adoption de la révision des statuts

Lors des deux rencontres des présidents évoquées, l'échange avec le Comité ainsi que la transmission des informations destinées à l'assemblée des délégués et en émanant ont également été centrales.

Sous l'angle de la **politique professionnelle**, l'année écoulée a été marquée par **les discussions sur le tarif (TARDOC)** ainsi que par la modification de l'ordonnance du 27 juin 1995 sur l'assurance maladie (OAMal ; CE 832.102) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS, CE 832.112.31) portant sur **la nouvelle réglementation des psychothérapeutes psychologues dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins (AOS), le modèle dit de prescription**. En juin 2019, le Conseil fédéral a invité de nombreuses parties prenantes à la consultation. Conjointement avec la SSPPEA, la SSPP a réalisé un sondage des membres en amont. Elle a ensuite déposé sa prise de position dans les délais en septembre. Une discussion portant sur ce thème a également eu lieu le 6 septembre dans le cadre du Congrès annuel. Les travaux en relation ont été complexes et ont exigé beaucoup de temps. Ils ont impliqué, outre le comité, la chargée de communication Petra Seeburger pour la communication d'accompagnement ainsi que le secrétariat pour la partie administrative. La décision du Conseil fédéral sur le tarif ainsi que sur l'ordonnance est attendue au second semestre de 2020.

La SSPP s'est également engagée dans le domaine de la relève. Conjointement avec la SSPPEA elle a soutenu le congrès national « Swiss Medical Students Convention (SMSC) » qui s'est tenu à Berne en mars 2019. L'événement était ouvert à toute personne en Suisse étudiant la médecine. Des représentants de l'ASMAP étaient sur place afin de présenter la psychiatrie.

Près de 35 personnes, dont près d'un tiers de conseillers nationaux et aux États, ont participé à Berne à **l'évènement de l'intergroupe parlementaire santé psychique suisse du 19 juin 2019** sur le thème « Être psychologiquement malade rend pauvre – être pauvre rend psychologiquement malade ». En sa qualité de membre, la SSPP a activement participé à l'organisation.

Lors du **Congrès annuel du 4 au 6 septembre sur le thème « Santé mentale – École – Travail » au Kursaal de Berne**, les collaboratrices du secrétariat étaient sur le stand de la SSPP. Elles étaient notamment responsables de la vente sur le (très) visité stand des livres. Un cours de préparation à l'examen de spécialiste II se tient chaque année le premier jour du congrès. Comme les années précédentes, Beat Nick, président de la commission des examens et Yasser Khazaal, expert aux examens, ont informé les médecins-assistantes et assistants sur le contenu et les aspects administratifs de l'examen, conjointement avec Ana Destapado et Jacqueline Haymoz du secrétariat.

En **2020 la SSPP célèbre son 125^{ème} anniversaire**. Les premiers travaux liés à l'organisation des festivités ont débuté. Un membre de longue date, très engagé, a pu être trouvé pour la coordination des événements en la personne de Hans Kurt, ancien président de la SSPP. En raison de la pandémie de corona et de l'annulation du congrès annuel de 2020, les travaux de planification du 125^e anniversaire ont également dû être suspendus. Le comité d'organisation envisage maintenant de reporter certaines activités à 2021.

Christoph Gitz, secrétaire général
Jacqueline Haymoz, responsable du secrétariat

Statistique des membres

Catégorie de membre	2018	2019
Membres ordinaires	1'927	1'847
Membres extraordinaires	35	33
Membres assistants	45	54
Membres d'honneur	5	5
Membres émérites	115	112
Membres correspondants	7	6
Total	2'134	2'057

Nouveaux membres 2019

Membres ordinaires	47
Membres extraordinaires	1
Membres assistants	14

Démissions au 31.12.2019

Démissions au total	55
---------------------	----

Bilan au 31.12.2019

Bilanz per/<i>Bilan au</i> 31.12.2019		
	2018 / CHF	2019 / CHF
Aktiven/<i>Actifs</i>		
Umlaufvermögen/<i>Actifs circulants</i>		
Flüssige Mittel und Wertschriften/ <i>Actifs liquide et titres</i>	1'535'391.05	1'962'708.27
Forderungen/ <i>Exigences</i>	16'794.35	108'468.24
Aktive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation actifs</i>	411'578.60	135'447.27
Total Umlaufvermögen/<i>actifs circulants</i>	1'963'764.00	2'206'623.78
Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>		
Zweckgebundenes Anlagevermögen/ <i>Immobilisation affectée</i>	28'634.57	22'939.77
Total Anlagevermögen/<i>Immobilisation</i>	28'634.57	22'939.77
Total Aktiven/<i>Actifs</i>	1'992'398.57	2'229'563.55
Passiven/<i>Passifs</i>		
Fremdkapital/<i>Dettes</i>		
Total Fremdkapital kurzfristig/ <i>Total dettes à court terme</i>	306'624.25	288'902.45
Passive Rechnungsabgrenzung/ <i>Comptes de régularisation passifs</i>	29'495.70	338'980.46
Rückstellungen/ <i>Provisions</i>	126'500.00	126'500.00
Fonds Komm. delegierte Psychotherapie/ <i>Fonds comm. Psychothérapie déléguée</i>	28'634.57	22'939.77
Fonds L. Ciompi	32'891.65	22'673.10
Total Fremdkapital/<i>Dettes</i>	524'146.17	799'995.78
Eigenkapital/<i>Capital propre</i>		
Fonds Nationalkomitee/Unterstützung/ <i>Fonds comité national</i>	97'745.50	97'745.50
Eigenkapital/ <i>Capital propre</i>	1'355'008.46	1'370'506.90
Total Eigenkapital/<i>Capital propre</i>	1'452'753.96	1'468'252.40
Total Fremd- und Eigenkapital/ <i>Dettes et capital propre</i>	1'976'900.13	2'268'248.18
Gewinn/Verlust / <i>Bénéfice/Perte</i>	15'498.44	-38'684.63
Total Passiven/<i>Total passifs</i>	1'992'398.57	2'229'563.55

Modifications des fonds de la SSPP 2019

Fonds commission Psychothérapie déléguée

Etat le 31. 12. 2018	Augmentation 2019	Réduction 2019	Etat le 31.12.2019
CHF 28'634.57	-	CHF 5'694.80	CHF 22'939.77

Par le biais du fonds „Psychologie déléguée“, la FMPP gère les avoirs de l'ex- « Société Suisse des médecins délégués », SSMD que cette dernière lui a transférés. La commission y relative tient sa propre comptabilité. Elle a bouclé en 2019 avec un déficit de CHF 5'694.80. Dans la comptabilité de la SSPP, l'actif du fonds a été adapté en conséquence au 31.12.2019.

Fonds Prix Luc Ciompi

Etat le 31.12.2018	Augmentation 2019	Réduction 2019	Etat le 31.12.2019
CHF 28'634.57	-	CHF 10'218.55	CHF 22'673.10

Sur demande du Professeur Luc Ciompi, la SSPP a repris en 2014 la gestion fiduciaire du fonds créé la même année pour l'attribution du Prix Luc Ciompi. Le prix est attribué tous les 2 ans, la dernière fois lors du Congrès SSPP du 04 au 06 septembre 2019 à Berne. La réduction de CHF 10'218.55 se compose de CHF 10'000.00 pour le prix 2019 et de CHF 218.55 pour les frais du compte bancaire.

Fonds comité national

Etat le 31. 12. 2018	Augmentation 2019	Réduction 2019	Etat le 31.12.2019
CHF 28'634.57	-	-	CHF 97'745.50

Le SGPP dispose d'un fonds de soutien aux organisations, institutions ou entreprises à but non lucratif ou à but non lucratif. En 2019 il n'y avait pas de demandes.

Comptes annuels SSPP 2019

Erfolgrechnung/Comptes SGPP / SSPP	ER / Comptes 2018	Budget 2019	ER / Comptes 2019	Differenz zum Budget	Budget 2020
Betriebsertrag / Produits					
Mitgliederbeiträge / Cotisations	1'106'000	1'100'000	1'090'250	-9'750	1'100'000
Jahreskongress SGPP/ Congrès annuel SSPP	36'197		43'096	43'096	
Prüfungsgebühren 1. Teil / Frais d' examens 1ère partie	127'500	110'000	103'350	-6'650	110'000
Prüfungsgebühren 2. Teil / Frais d' examens 2ème partie	125'850	140'000	137'900	-2'100	140'000
Total Prüfungsgebühren / Frais d'examens	253'350	250'000	241'250	-8'750	250'000
Homepage / Site internet	10'300	7'000	9'900	2'900	7'000
Rechtsschutzprämie SGPP / Assurance de protection juridique	33'891	35'000	34'437	-563	35'000
Ertrag Fortbildungsprotokolle	103'500	40'000	73'800	33'800	40'000
Anerkennung Fortbildungscredits	16'650	12'000	13'650	1'650	16'000
Anerkennung private Psychotherapieinstitute	400		1'200	1'200	
Ertrag Lehrpraktikerkurs	2'500	2'500	4'250	1'750	4'000
Ertrag FMH z.H. Visitationen	35'300	30'000	45'800	15'800	50'000
Ertrag FMH z.H. Titelordnung	5'310	4'000	4'320	320	4'000
Diverse Erträge	4'267	1'000	3'176	2'176	1'000
übriger Ertrag / Autres produits	167'927	89'500	146'196	56'696	115'000
Total Betriebsertrag / Produits	1'607'665	1'481'500	1'565'129	83'629	1'507'000
Betriebsaufwand / Charges					
SGPP 125-Jahre Jubiläum / SSPP 125ème anniversaire		20'000	7'017	-12'983	200'000
Rechtsschutzversicherung / Assurance protection juridique	33'645	36'000	33'824	2'176	36'000
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	272'552	268'500	256'366	12'134	285'000
Präsident / Président	101'247	110'000	91'702	18'298	110'000
Vorstand / Comité	149'877	120'000	146'994	-26'994	125'000
Präsidententreffen / Rencontre des présidents	-	29'000	32'589	-3'589	29'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	30'128	28'000	28'976	-976	37'000
Urabstimmung / Votation générale	72'219	-	14'261	-14'261	-
Rechtsberatung / Conseil juridique	15'655	15'000	27'570	-12'570	15'000
SKWF/UEMS - CPF/UEMS	31'488	37'000	40'345	-3'345	41'000
Weiterbildungsstätten / Etablissement de formation postgraduée	42'243	37'000	38'151	-1'151	43'500
Fortbildung / Formation continue	71'091	46'000	82'918	-36'918	71'000
FAP / Examens de spécialiste	193'221	211'000	200'622	10'378	207'500
Titelordnung / Commission des titres	23'951	22'000	16'628	5'372	22'000
Kommission Psychotherapie / Commission psychothérapie	1'875	3'000	4'083	-1'083	3'000
Qualität / Commission de qualité	-	-	-	-	22'000
Beitrag SGPP für FMPP / Cotisation SSPP pour FMPP	439'515	465'660	435'371	30'289	449'280
Übrige Komm., AG, PG / Autres comm., groupes de travail, projets	19'791	35'000	71'842	-36'842	35'000
Homepage / Site internet	19'102	20'000	15'068	4'932	20'000
Übrige Ausgaben / Autres dépenses	38'260	38'000	77'083	-39'083	55'000
Aufwand Sozialversicherungen / Charges sociales	5'959	7'100	6'587	513	7'100
Diverse Finanzaufwände / Charges financières diverses	17'123	8'000	23'440	-15'440	8'000
Diverse Finanzerträge / Produits financières diverses	-6'545	-9'500	-50'719	41'219	-9'500
Neutraler Erfolg / Résultat neutre	16'990	-	385	-385	-55'000
Kantons- und Gemeindesteuern / Impôts cantonaux et communaux	2'780	2'000	2'712	-712	2'000
Total Betriebsaufwand / Charges	1'592'167	1'548'760	1'603'813	-81'020	1'758'880
Gewinn/Verlust Bénéfice/Perte	15'499	-67'260	-38'685	-28'575	-251'880

Précisions concernant les comptes annuels SSPP 2019

Les **comptes 2019 se terminent par une perte de CHF -38 685** par rapport au budget de -67 260 CHF. Vous trouverez ci-dessous quelques explications sur les points les plus importants :

Les recettes en 2019 de CHF 1'565'129 sont supérieures de 83'629 CHF au budget (CHF 1'481'500). Les principales raisons sont l'excédent de CHF 43 096 du congrès annuel de 2019 et des recettes diverses supplémentaires de CHF 56 696, dont des recettes supplémentaires de CHF 33 800 pour les diplômés de formation continue et de CHF 15 800 pour les visites des centres de formation postgraduée. Les recettes provenant des frais d'examen ont été inférieures de CHF 8 750 aux prévisions.

Les dépenses en 2019 s'élèveront à CHF 1 603 813, soit CHF 81 020 CHF de plus que prévu. Quelques explications sur les postes de dépenses les plus importants :

- pour les travaux préparatoires du **125e anniversaire**, seuls **CHF 7 017** des CHF 20 000 ont été facturés.
- Les **frais administratifs** ont clôturé à **CHF 12 134 en moins que prévu**.
- **Le président** a également eu **CHF 18 298** de dépenses **en moins que prévu**.
- Les **dépenses supplémentaires du comité de CHF 26 994** par rapport au budget sont principalement dues à la consultation sur le modèle de prescription et à la prise de position y afférente.
- L'Assemblée des délégués du 7.11.2019 a décidé de **rembourser aux initiateurs de la votation générale de 2018 le montant de CHF 14 261** pour leurs dépenses.
- **Les coûts supplémentaires de CHF 12 570** par rapport au budget **pour les conseils juridiques** sont dus à la collaboration du Dr iur. Straub prise de position sur la consultation du modèle de prescription qui prenait beaucoup de temps ainsi que sur le concept de développement SSPP 2020 plus et la révision des statuts qui y est associée.
- **Les dépenses supplémentaires de CHF 36 918 pour la formation continue** sont dues à la participation des frais de la SSPP à la plateforme de formation continue de l'ISFM. Les raisons de cette augmentation des coûts sont une nette augmentation du nombre de demandes de diplôme combinée à une augmentation des frais décidée par l'ISFM.
- La légère baisse des **inscriptions aux examens** a également entraîné une **réduction des coûts de CHF 10 378**.
- **La part de la SSPP dans les dépenses de la FMPP est inférieure de CHF 30 289** à celle prévue au budget et est expliquée dans les commentaires des comptes de la FMPP.
- Le poste "**Autres commissions, groupes de travail et groupes de projet**" a encouru des **frais supplémentaires de CHF 36 842**, principalement en raison des travaux de projets et des réunions pour le **concept de développement SSPP 2020 plus** et des clarifications pour le **projet "Grüne Schleife – boucle verte"**.
- **Les dépenses supplémentaires de CHF 39 083** par rapport au budget **des autres dépenses** s'expliquent par un sponsoring et un stand à la manifestation annuelle de swimsa (organisation faïtière des étudiants en médecine suisses) avec un accent sur la psychiatrie, un partage des coûts avec l'Association suisse des médecins-assistants en psychiatrie et psychothérapie (ASMAP), une contribution financière pour une manifestation de l'organisation IPSILON et une participation des coûts au congrès de la SSCLPP en 2019.

Comptes annuels FMPP 2019

Erfolgsrechnung/ Comptes FMPP	ER / Comptes 2018	Budget 2019	ER / Comptes 2019	Différence zum Budget	Budget 2020
Betriebsertrag / Produits					
Beitrag SGPP / Cotisation SSPP	439'515	465'660	435'371	-30'289	449'280
Beitrag SGKJPP / Cotisation SSPPEA	123'966	131'340	122'797	-8'543	126'720
Ertrag Kommission Delegierte Psychotherapie / Produits commission psychothérapie déléguée				-	
Beiträge SGPP u. SGKJPP / Cotisation SSPP et SSPPEA	564'681	597'000	558'168	-38'832	576'000
Übriger Ertrag / autres produits	1'200		844	844	
Total Betriebsertrag / Produits	564'681	597'000	559'011	-37'989	576'000
Betriebsaufwand / Charges					
Verwaltungsaufwand / Frais administratifs	14'369	25'000	13'705	11'295	15'000
Präsident / Président	59'368	40'500	33'950	6'550	40'500
Vorstand / Comité	46'192	37'000	62'283	-25'283	37'000
Delegiertenversammlung / Assemblée des délégués	43'211	50'000	53'397	-3'397	57'000
Rechtsberatung / Conseil juridique	7'859	6'000	5'092	908	8'000
SKV / CPA	70'138	80'000	83'579	-3'579	80'000
STK / CPT	93'607	100'000	74'083	25'917	100'000
KDP / CPD	22'953	17'000	24'156	-7'156	30'000
SKQ / CPQ	23'786	33'000	8'691	24'309	-
SKK / CPC	134'002	170'000	147'923	22'077	175'000
übrige Kommiss./Aufwand - Autres commission/dépenses	45'247	35'000	47'760	-12'760	30'000
Homepage / Site internet	3'950	3'500	4'391	-891	3'500
Total Betriebsaufwand / Charges	564'681	597'000	559'011	-37'989	576'000
Gewinn/Verlust - Bénéfice/Perte	-	-	-	-	-

Précisions concernant les comptes annuels FMPP 2019

En 2019, **les dépenses** se sont élevées à CHF 559 011, soit **CHF 37 989 de moins** que prévu (CHF 597 000).

Quelques notes sur les points les plus importants :

- **Les frais administratifs** ont été clôturées avec **CHF 11 295 de moins que prévu**.
- **Le président** a également enregistré une **réduction des dépenses de CHF 6 550**.
- Les **dépenses supplémentaires de CHF 25 283 pour le comité** ont été en grande partie engagées dans le cadre de la consultation sur le modèle de prescription et de la prise de position y afférente.
- Pour la **commission permanente des tarifs CPT**, les **dépenses réelles ont été de CHF 25 917 inférieures aux prévisions**. Après que la proposition Tardoc ait été soumise au Conseil fédéral en juillet 2019, il y a eu beaucoup moins de réunions jusqu'à la fin de l'année.
- Les dépenses de la **Commission de la psychothérapie déléguée** se sont avérées **supérieures de CHF 7 156** au budget en raison de la forte augmentation des demandes liées aux attestations de formation complémentaires.

- Les coûts de la **Commission permanente de qualité CPQ** sont **inférieurs de CHF 24 309** car elle a réduit ses activités. La commission a été dissoute par décision de l'assemblée des délégués de la FMPP le 7.11.2019.
- La **Commission permanente de communication CPC** a également clôturé avec **une réduction de CHF 22'077**. La raison de la réduction des coûts est le report de l'enquête auprès des membres sur la communication, prévue pour 2019, au début de 2020.
- Pour les **autres commissions / dépenses**, les **dépenses supplémentaires de CHF 12 760** sont dues à l'enquête auprès des membres dans le cadre de la consultation sur le modèle de prescription.

Charges du secrétariat SSPP et FMPP

La totalité des charges du secrétariat de la SSPP et de la FMPP (TVA incluse pour tous les montants) est constituée de la manière suivante :

- | | | |
|---|-----|---------|
| • Forfait selon contrat: | CHF | 420'000 |
| • Frais (fournitures de bureau, téléphone/internet, frais de port/copies, imprimés etc.) | CHF | 20'035 |
| • Charges pour le congrès et les travaux de préparation pour l'anniversaire des 125ans de la SSPP | CHF | 28'105 |
| • Charges pour le projet de développement SSPP 2020+ | CHF | 16'735 |
| • Charges pour consultation du modèle de prescription: | CHF | 24'684 |
| • Charges pour divers projets, entre autre rencontre des présidents | CHF | 17'613 |

Rapport de l'organe de révision

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée des délégués de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP), Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de la Société Suisse de Psychiatrie et Psychothérapie (SSPP) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Guemligen, le 28 avril 2020

T+R SA

Karin Aegerter
Agente fiduciaire avec
brevet fédéral

Beat Kiener
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

Annexe

- Comptes annuels (bilan et compte de résultat)

Le mot de la fin

La SSPP ne pourrait assumer ses tâches dans la mesure actuelle sans le soutien et la collaboration de nombreuses organisations et personnes engagées. Nous les remercions toutes pour leur fort investissement et en particulier :

- Tous les membres des commissions qui, dans différents domaines, œuvrent de nombreuses heures au service de leurs collègues
- Les membres des divers groupes de travail et de projet, à l'instar du jubilé de 2020 et du concept de développement
- Le comité de la SSPPEA pour la bonne collaboration au sein de la FMPP
- Les présidentes et les présidents ainsi que les délégués des associations cantonales et régionales pour leur travail au service de leurs collègues
- Tous les délégués qui durant l'année représentent la SSPP dans de nombreuses autres organisations
- Les instances de la FMH pour la représentation des intérêts de l'ensemble du corps médical
- L'IFSM pour la bonne collaboration dans le domaine de la formation postgraduée et continue
- Les compagnies pharmaceutiques pour leur présence et leur fidèle soutien au Congrès annuel
- Petra Seeburger pour son support en matière d'information et de communication ainsi que pour le travail média.
- Organizers GmbH pour l'organisation du Congrès annuel
- hausformat AG hébergeur des pages internet de la FMPP et de la SSPP ainsi que du portail <https://www.psychiatrie.ch/fr/>
- doc24, qui par le biais de la plateforme en ligne permet aux patients, proches et médecins de rechercher rapidement un psychiatre
- T+R AG, organe de révision

Le Comité de la SSPP

Berne, mai 2020

Impressum

Editeur: SGPP/SSPP, Altenbergstrasse 29, Case postale 686, CH-3000 Berne 8
Tél. 031 313 88 33, Fax 031 313 88 99, sgpp@psychiatrie.ch,
www.psychiatrie.ch

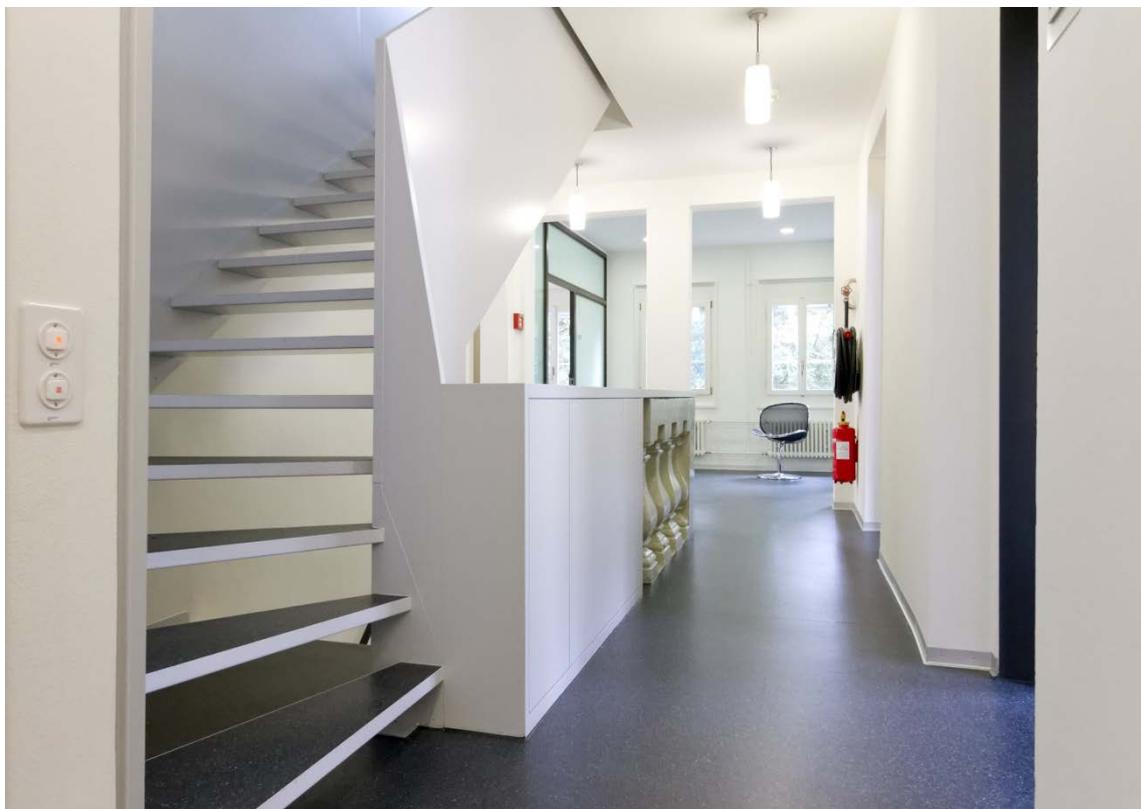
Texte : Réuni et composé par le secrétariat de la SSPP

Lay-out: Secrétariat de la SSPP

Images : Organizers

Tirage : Le rapport annuel est mis à disposition des membres de la SSPP sous forme électronique.

Langues : Allemand et français



Notre secrétariat à l'Altenbergstrasse 29 à Berne